

Les grands chiffres

+ d'1/3 des enfants de 6 à 18 ans en France déclarent parler une autre langue que le français à la maison. Rapporté à l'ensemble des élèves scolarisés dans le premier et le second degré (12,7 millions à la rentrée 2022), ce chiffre représenterait plus de **4 millions** d'entre eux qui parleraient une autre langue que le français à la maison.¹

77 433 élèves en France étaient scolarisés dans les dispositifs spécifiques pour élèves allophones en 2021-2022, soit 20% de plus que l'année précédente.²

20 % de ces élèves n'avaient pas été scolarisés auparavant.³

1 - La jeunesse à bonne école ? Consultation nationale des 6-18 ans, UNICEF France, 2021 et Consultation nationale des 6-18 ans 2023-2024, UNICEF France, à paraître en novembre 2024
2 - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, DEPP NOTE D'INFORMATION n° 23.23 Juin 2023
3 - ibid

En moyenne dans le monde, les enfants qui reçoivent un enseignement dans une langue qu'ils parlent à la maison ont **30 % de chances supplémentaires** de lire et de comprendre ce qu'ils lisent à la fin de l'école primaire que ceux qui ne parlent pas la langue d'enseignement.⁴

Les élèves ont besoin de **6 années d'instruction** dans la langue première sont nécessaires pour réduire les écarts de réussite des élèves locuteurs des langues minoritaires.⁵

Seul **8 % des enseignants** en France se sentent « bien préparés » ou « très bien préparés » pour enseigner en milieu multiculturel ou plurilingue, **contre 26 % en moyenne** dans l'ensemble des pays de l'OCDE.⁸

En 2021, environ **121 000 élèves** en France apprenaient une langue régionale à l'école, dont 11,5 % (14 021 élèves) en enseignement bilingue immersif. Chez ces derniers, la grande majorité habitait en France hexagonale, dans les réseaux associatifs immersifs (établissements privés sous contrat).⁶

Près de **70 % des enfants scolarisés en Guyane** parlent une langue maternelle différente du français, parmi la trentaine de langues vernaculaires du territoire⁷. Cette proportion représente la quasi-totalité des enfants vivant à Mayotte.

4 - UNESCO, Learning achievement in reading (End of primary) World Inequality Database on Education - Learning achievement in reading (End of primary) (education-inequalities.org)
5 - ibid
6 - L'enseignement des langues régionales : état des lieux et perspectives après la décision du Conseil Constitutionnel du 21 mai 2021, Juillet 2021, Christophe EUZET, député de l'Hérault, et Yannick KERLOGOT, député des Côtes d'Armor
7 - L'enseignement scolaire en outre mer : des moyens à mieux adapter à la réalité des territoires : Rapport d'information n° 224 (2020-2021) de M. Gérard LONGUET, fait au nom de la commission des finances, déposé le 10 décembre 2020
8 - OCDE, Étude TALIS sur la formation initiale des enseignants, janvier 2018

UNICEF France
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
3 rue Duguay Trouin 75006 PARIS
www.unicef.fr et www.myunicef.fr

Illustrations : Sophie Raynal, pretemoitesyeux.fr
Design graphique : Lucille Botti, graphicplume.fr
Septembre 2024

unicef 
pour chaque enfant

Dans toutes les langues :
RÉUSSIR À L'ÉCOLE
QUAND ON NE MAÎTRISE
PAS LE FRANÇAIS



Les principales recommandations

L'UNICEF France recommande de lancer un plan ministériel pour l'accueil et la réussite éducative des élèves allophones.

Ce plan pluriannuel a pour vocation d'impulser une politique nationale d'accueil et d'inclusion des élèves allophones ambitieuse et d'asseoir sa gouvernance. Sous le pilotage du Ministère chargé de l'Éducation nationale, il répondra aux objectifs d'évaluation, de prospective et de performance de l'offre éducative destinée aux élèves allophones dans les dispositifs spécifiques comme en milieu ordinaire. Il inclura une réforme de la réglementation visant à fixer des objectifs et définir des protocoles communs pour harmoniser les pratiques académiques sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves allophones. Les recommandations suivantes pourront en constituer les 17 mesures articulées en 5 grands objectifs :

🎯 Objectif 1

Améliorer l'accès aux dispositifs soutenant l'acquisition du français

→ **Mesure 1.1**
Revoir les critères d'accès aux dispositifs spécialisés pour les faire reposer uniquement sur les besoins linguistiques des élèves.

→ **Mesure 1.2**
Développer de nouveaux dispositifs de soutien linguistique dans les territoires à faible densité d'élèves allophones, et développer un protocole d'accueil national pour les élèves allophones accueillis en milieu rural.

→ **Mesure 1.3**
Uniformiser et améliorer le test de positionnement et réduire les délais d'affectation des élèves

→ **Mesure 1.4**
Améliorer le pilotage national et académique des dispositifs spécifiques et du réseau des CASNAV, notamment pour améliorer le pilotage des effectifs scolaires et l'offre d'accueil en fonction des besoins réels.

→ **Mesure 1.5**
Étendre l'accès aux dispositifs de soutien linguistique à l'ensemble de la durée de scolarisation et de formation obligatoire (de 3 à 18 ans).

🎯 Objectif 2

Améliorer la qualité des dispositifs spécifiques pour permettre l'acquisition du français

→ **Mesure 2.1**
Renforcer la formation initiale et continue des enseignants en UPE2A et UPE2A-NSA et en milieu ordinaire pour mieux répondre aux besoins pédagogiques des élèves allophones.

→ **Mesure 2.2**
Renforcer la collecte des données, l'évaluation et le monitoring des dispositifs UPE2A et UPE2A-NSA.

→ **Mesure 2.3**
Accorder des crédits budgétaires suffisants aux programmes bénéficiant aux élèves allophones.

🎯 Objectif 3

Améliorer l'inclusion en classe ordinaire, au fil de l'accueil au sein des dispositifs spécifiques et à leur sortie

→ **Mesure 3.1**
Renforcer le lien et les mécanismes de coordination entre dispositifs spécifiques et classes ordinaires.

→ **Mesure 3.2**
Élaborer un plan d'accompagnement des enfants « sortants d'UPE2A ».

🎯 Objectif 4

Prendre appui sur les langues premières pour favoriser la réussite éducative

→ **Mesure 4.1**
Instaurer, pour les langues régionales, un cadre juridique plus protecteur du droit à apprendre dans sa langue première.

→ **Mesure 4.2**
Adopter une politique plus volontariste en faveur du développement de l'enseignement bilingue immersif des langues régionales ultramarines.

→ **Mesure 4.3**
Donner à davantage de langues premières des élèves allophones une place officielle à l'école.

→ **Mesure 4.4**
Visibiliser les langues premières des élèves et accompagner les enseignants pour une meilleure prise en compte de l'ensemble de langues de leurs élèves en milieu ordinaire et dans les dispositifs spécifiques.

→ **Mesure 4.5**
Expertiser la faisabilité d'une certification des langues premières des élèves allophones dans le livret scolaire, au même titre que et les autres langues vivantes étrangères.

🎯 Objectif 5

Réunir les conditions de la réussite des élèves allophones à l'école

→ **Mesure 5.1**
Mettre en œuvre une prise en charge globale des besoins de l'enfant lors de son premier accueil, et favoriser le maillage territorial autour des enfants allophones.

→ **Mesure 5.2**
Renforcer la co-éducation et l'implication des parents des élèves allophones et mobiliser davantage d'interprètes.

Principaux constats

En France comme partout dans le monde, chaque enfant a le droit non seulement d'accéder à l'éducation, mais aussi d'y réussir. En France, les inégalités scolaires entravent particulièrement la réussite éducative des enfants les plus vulnérables. Ce rapport appelle à une meilleure prise en compte des difficultés spécifiques des élèves allophones⁹ en France, et surtout une meilleure adaptation de l'École française aux besoins de ces élèves.

Il existe en France des dispositifs spécifiques proposés aux élèves allophones nouvellement arrivés, qui sont conçus à la fois comme un complément et une passerelle vers la classe ordinaire, dans une approche inclusive. Les enfants y sont affectés après une phase d'évaluation de leurs besoins linguistiques. Les textes officiels relatifs à ces dispositifs n'ont pas été mis à jour depuis plus de 10 ans, et sont ainsi obsolètes sur certains points, imprécis sur d'autres. Ces lacunes, ainsi qu'un défaut d'évaluation de ces dispositifs, mènent à une mise en œuvre particulièrement hétérogène sur l'ensemble du territoire, et génèrent des inégalités dans l'accès et la qualité de service pour les élèves. En outre, les élèves allophones sont insuffisamment accompagnés à la sortie des dispositifs, ce qui compromet bien souvent leur réussite éducative.

Contrairement à celles d'autres pays, les politiques éducatives françaises prennent peu en compte l'importance de

valoriser et d'enseigner les langues premières des élèves, ou dans les langues premières des élèves. Ces dernières sont ainsi insuffisamment considérées à l'École française, notamment celles qui ne sont enseignées ni dans le cadre des langues vivantes étrangères, ni dans celui des langues et cultures régionales. Les enseignants français ne sont pas suffisamment accompagnés et formés pour mettre en œuvre des approches pédagogiques qui leur permettraient de s'appuyer sur les langues de tous les élèves pour faciliter l'apprentissage et la maîtrise du français et leur réussite éducative.

Des pratiques pédagogiques expérimentales ont été développées dans plusieurs territoires pour renforcer la réussite éducative des élèves allophones : elles mériteraient d'être valorisées et mieux évaluées et dans l'optique de leur généralisation.

Dans certains territoires ultramarins qui concentrent le plus d'élèves allophones, l'enseignement bilingue immersif, autorisé dans le cadre scolaire, est insuffisamment mis en œuvre. Cela est particulièrement le cas dans les territoires ultramarins. De plus, de nombreux travaux de recherche sur la didactique des langues soulignent l'intérêt de s'appuyer sur sa langue première pour maîtriser d'autres langues, et pour contribuer au développement de ses capacités et de ses compétences dans d'autres domaines tels que les mathématiques.

⁹ – Personne dont la langue maternelle est une langue étrangère dans la communauté où elle se trouve.

